



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
section utilité publique

Evreux, le 23 juillet 2015

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

SETOM de l'Eure

à Mercey et à la Chapelle-Réanville

Par arrêté préfectoral complémentaire n°D1-B1-15-597 du 21 juillet 2015, le préfet de l'Eure a imposé au SETOM de l'Eure la constitution de garanties financières pour la mise en sécurité en cas d'arrêt définitif de son installation implantée à Mercey et à la Chapelle-Réanville.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée dans les mairies de Mercey et de la Chapelle-Réanville ainsi qu'à la direction de la réglementation et des libertés publiques, bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique de la Préfecture, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
l'adjoint au chef de bureau



Nadir MILIANI